

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES MASTERS

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,
Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des Masters « MEEF 1^{er} degré » de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) comme suit :

1^{ère} année de Master
Mention : MEEF 1^{er} degré
Parcours : Enseigner en France

Membres du jury :

Lila LAMROUS, Président du jury, MCF
Betty FAURE, Vice-président du jury, PE

Semestres 1 et 2 :

Nadia LIRIS, PE
Mélanie LEFEVRE, PE
Christophe FILLERE, PRCE
Mickael BELLEC, PE
Raphaël COUDERT, PRAG

1^{ère} année de Master
Mention : MEEF 1^{er} degré
Parcours : Enseigner en France et à l'étranger

Membres du jury :

Lila LAMROUS, Président du jury, MCF
Betty FAURE, Vice-président du jury, PE

Semestres 1 et 2 :

Nadia LIRIS, PE
Mélanie LEFEVRE, PE
Christophe FILLERE, PRCE
Mickael BELLEC, PE
Raphaël COUDERT, PRAG

2^{ème} année de Master
Mention : MEEF 1^{er} degré
Parcours : Enseigner en France

Membres du jury :

Lila LAMROUS, Président du jury, MCF
Betty FAURE, Vice-président du jury, PE

Semestres 3 et 4 :

Nadia LIRIS, PE
Betty FAURE, PE
Christophe FILLERE, PRCE
Mickael BELLEC, PE
Raphaël COUDERT, PRAG

2^{ème} année de Master
Mention : MEEF 1^{er} degré
Parcours : Enseigner en France et à l'étranger

Membres du jury :

Lila LAMROUS, Président du jury, MCF
Betty FAURE, Vice-président du jury, PE

Semestres 3 et 4 :

Nadia LIRIS, PE
Mélanie LEFEVRE, PE
Christophe FILLERE, PRCE
Mickael BELLEC, PE
Raphaël COUDERT, PRAG

2^{ème} année de Master
Mention : MEEF 1^{er} degré
Parcours : Enseigner dans les établissements français à l'étranger

Membres du jury :

Lila LAMROUS, Président du jury, MCF
Betty FAURE, Vice-président du jury, PE

Semestres 3 et 4 :

Nadia LIRIS, PE
Mélanie LEFEVRE, PE
Christophe FILLERE, PRCE
Mickael BELLEC, PE
Raphaël COUDERT, PRAG

Article 2 :



L'arrêté n°2023-637 est abrogé.

Article 3 :

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 02/02/2024

Le Président



Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

06 FEV. 2024

- Publié le

06 FEV. 2024

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*